



RECU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200227-D00604510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 février 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL

Absents :

Mme Myriam EL-YASSA, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD

Procurations de vote :

Mme Karima ROCHDI donne pouvoir à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET donne pouvoir à M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX donne pouvoir à Mme Christine WERTHE

OBJET : 42 - Education et Politique de la Ville - Cité éducative de Planoise

Délibération n° 2020/006045

Education et Politique de la Ville

Cité éducative de Planoise

Rapporteur : M. l'Adjoint DAHOUI

1. Contexte

L'Etat a labellisé, en septembre dernier, 80 cités éducatives au niveau national dont celle de Besançon Planoise. Elle vise à coproduire de l'éducation, assurer une plus grande coordination des dispositifs existants pour la réussite des élèves et des enfants dans les quartiers, sous l'égide de la Collectivité, de l'Education Nationale et de la Préfecture.

Dans le cadre des 3 grands objectifs fixés par l'Etat dans son appel à candidatures (conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles), un ensemble de pistes d'actions ont été envisagées par l'équipe projet, sur la base de discussions avec les partenaires concernés et des propositions issues de la concertation. Une attention particulière est également portée sur la gouvernance et l'articulation de l'existant, considérant que l'enjeu principal est la mise en cohérence des dispositifs existants issus des différentes programmations (REP +, ANRU, Contrat de Ville).

L'enjeu est de décliner à Planoise les priorités éducatives repérées pour la Ville dans le cadre du Projet Educatif 2019-2022 ; la cité éducative, volet éducatif du contrat de ville pour Planoise, devenant une des priorités de ce PEDT. L'élaboration du parcours de vie autour de l'école avec les usagers (parents et enfants) deviendra alors le mode d'évaluation-action du Projet Educatif. Un parcours spécifique pourra être construit à Planoise pour identifier les leviers prioritaires à mettre en œuvre du point de vue des familles.

Pour les 3 objectifs fixés par l'Etat dans son appel à candidature, un ensemble de pistes d'actions sont envisagées par l'équipe projet et concertées avec les acteurs de terrain :

- Conforter le rôle de l'école
 - o Favoriser la socialisation précoce des enfants ;
 - o Améliorer les conditions de travail au sein des écoles ;
 - o Lutter contre l'absentéisme, améliorer le climat scolaire ;
 - o Améliorer les relations entre les parents et l'institution scolaire ;
 - o Valoriser les réussites individuelles et collectives.
- Promouvoir la continuité éducative
 - o Evaluer le Projet Educatif sur la base du parcours de vie des enfants ;
 - o Mettre en place des formations communes (enseignants, animateurs jeunesse, ATSEM...);
 - o Assurer un accompagnement personnalisé des jeunes ;
 - o Renforcer le PRE ;
 - o Favoriser l'ouverture culturelle ;
 - o Encourager la pratique sportive ;
 - o Créer un tiers-lieu dédié à la réussite éducative ;
 - o Mobiliser et impliquer les parents.
- Ouvrir le champ des possibles
 - o Améliorer l'orientation des jeunes, développer leur ambition ;
 - o Mobiliser le projet « Planoise quartier d'excellence numérique » au profit des jeunes et de leur famille ;
 - o Encourager la mixité sociale ;
 - o Favoriser les déplacements des jeunes, dans le quartier et hors du quartier.

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 14 novembre, un dossier complet portant sur 3,56 M€ (valorisations comprises) pour les années 2020 à 2022 a été transmis à l'Etat en décembre 2019, sollicitant un soutien de 1,97 M€. L'engagement de la Ville portait sur 1 M€ dont 125 K€ de dépenses nouvelles, le reste étant constitué d'actions nouvelles engagées dans le même temps par la collectivité ou de valorisation d'actions existantes.

2. Mise en oeuvre

Le Ministre de l'éducation et de la jeunesse et le Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ont conjointement informé le Maire de Besançon, en fin de semaine dernière, du montant de la dotation allouée, hors valorisations, à la Cité Educative de Planoise, à savoir 1,05 M€ pour la période 2020-2022.

Un projet de convention-cadre triennale a été proposé par l'Etat. Sa signature par le Maire de Besançon, le Recteur d'académie et le Préfet du Doubs est un préalable au déblocage des crédits de l'Etat.


Cette convention-cadre figurant en annexe prévoit que les crédits de l'Etat soient débloqués sur la base de :


- La délibération du Conseil Municipal confirmant l'engagement de la collectivité. Compte tenu du calendrier, une délibération rapide permettra le déblocage des crédits Etat et leur mobilisation pour l'année 2020, ce qui ne sera que partiellement possible si l'accord de la Ville doit attendre la mise en place des instances du nouveau mandat.
- Un protocole de suivi et d'évaluation qui doit être produit avant le 30 avril. Il est proposé que ce document fasse l'objet d'une mise en point technique entre les services de l'Etat et de la Ville.
- Un plan prévisionnel d'actions figurant en annexe de la convention.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver le projet de convention-cadre triennale de la Cité éducative de Planoise entre la Ville de Besançon et l'Etat, représenté par le Recteur d'académie et le Préfet du Doubs, ainsi le plan prévisionnel d'actions ;**
- **d'autoriser M le Maire, ou son représentant, à signer cette convention-cadre ;**
- **d'autoriser M le Maire, ou son représentant, à approuver le protocole de suivi et d'évaluation.**

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Nom de l'action	Financement pour les 3 années 2020-2022						
	Coût total pour les 3 années 2020- 2022 (€)	Financement Etat		Financement Collectivité		Financement AUTRES	
		Enveloppe Cité Educative (€)	Autre Etat (€)	Crédits nouveaux Collectivité porteuse (€)	Valorisation des engagements de la Collectivité	Montant (€)	préciser
Encadrants maternels	250 500	0	0	0	250 500	0	0
Dotation aux enseignants des écoles maternelles d'outils numériques adaptés à leurs besoins	60 000	30 000	0	0	30 000	0	0
Promouvoir l'éducation artistique et culturelle des élèves de maternelle	60 000	30 000	0	0	30 000	0	0
Appui aux directeurs d'écoles primaires	191 400	0	120 000	0	71 400	0	0
Création d'un lieu de vie pour les collégiens (encadrement)	243 750	0	243 750	0	0	0	0
Création d'un lieu de vie pour les collégiens (fonctionnement)	71 000	71 000	0	0	0	0	0
Renforcement PRE	270 000	153 600	0	0	116 400	0	0
Mettre à disposition des ressources d'interprétariat	30 000	19 200	0	0	10 800	0	0
Renforcement AFEV	90 000	90 000	0	0	0	0	0
Intervention Pôle Emploi	100 500	100 500	0	0	0	0	0
Développer les lieux de coopération avec les parents	210 000	24 000	0	0	186 000	0	0
Gratuité USEP	38 925	38 925	0	0	0	0	0
Facilitation des mobilités	368 100	155 700	0	0	212 400	0	0
Création d'un tiers lieu dédié à la réussite éducative (travaux)	40 000	40 000	0	0	0	0	0
Fonctionnement du tiers-lieu de la réussite éducative	240 000	90 000	0	0	120 000	30 000	Locations
Fonds de la cité éducative	135 000	45 000	45 000	0	0	45 000	CAF
Chef de projet opérationnel	220 000	110 000	0	110 000	0	0	0
Evaluation	30 000	15 000	0	15 000	0	0	0
Communication	15 000	15 000	0	0	0	0	0
	2 664 175	1 027 925	408 750	125 000	1 027 500	75 000	0